

EUROPE. — MOYEN AGE

COSTUMES CIVILS DE LA NOBLESSE FRANÇAISE. — 1364-1461.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10 11

N° 1.

Jean, bâtard de Bourbon. — Ce personnage est vêtu de la housse décrite dans la planche ayant pour signe : la Couronne. Cette housse a ses trois arrêts d'orfèvrerie, qui en allégeaient le poids sur les manches. Elle est en fourrure extérieure et décorée d'un quartier des armoiries de Bourbon. Le capuchon indépendant du vêtement, est fourré.

N° 2.

Agnès de Chaleu, femme du précédent. — Elle porte aussi le quartier de Bourbon, parti de son propre blason qui est en sautoir.

N° 3.

Bonne de Bourbon, femme d'Amé VI, comte de Savoie, dit le Verd. — Elle a son habit chargé de Savoie, parti de Bourbon.

N° 4.

Marguerite de Bourbon, femme d'Arnaud Amanieu, sire d'Albret, grand chambellan de France. — Elle porte également ses armoiries de famille, parties de celles de son mari. — Ces trois dames, dont le costume est de l'époque de Charles V, sont habillées de la cotte hardie qui, comme on l'a vu, ne se ceignait pas. Ce vêtement de soie, brodé, en métal et en couleurs, des pièces du blason du mari, parti avec celui de la famille de la femme qui le portait, était du plus grand éclat. La coiffure en cheveux, restée en honneur sous Jean le Bon, l'était encore sous Charles V, toujours sans le chignon que le moyen âge n'a pas connu, et en général, dans le grand cérémonial, avec la couronne orfévrie enrichie d'émaux, portée par la noblesse. Les couronnes représentées ne sont pas découpées et rappellent le cercle d'or antique, mais sans rigidité. La disposition de leurs ornements annonce des articulations qui devaient en faciliter l'usage.

N° 5.

Charles V, roi de France. — Il a la couronne d'or fleurdelysée, ornée de pierreries de petite dimension. Il porte le manteau royal aux armes de France, tel qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le chaperon avec ses appendices, pèlerine ou *housse* (capulet des femmes du midi de la France, encore en usage) est l'aumusse civile du XIII^e siècle, garnie de fourrures et bordée par un passepoil. Ce manteau et son capuce ont été portés par les présidents à mortier et le greffier en chef

du Parlement et le sont encore (le chaperon sur l'épaule, c'est l'épigtoge) par les premiers présidents de nos cours de justice; c'est l'insigne de la délégation royale. La toge vient des Romains, comme la couronne.

N° 9.

Jean de Montagu, seigneur de Montagu en Laye et de Marcoussi, conseiller et chambellan du Roi, décapité en 1409, sur les ordres du duc de Bourgogne. — Jean de Montagu est vêtu du surcot à manches ouvertes dans leur parcours, et fermées aux extrémités que gonflent les mahoîtres. Ces fausses épaules surmontent et élargissent les véritables; les bras sortant des manches montrent la couleur de la cotte, et le col noir du pourpoint dépasse la bordure de fourrure qui se trouve à l'encolure de la surcotte. La bordure de même façon se retrouve à l'ouverture des manches, à leur extrémité, au bas de la jupe qui est d'une longueur moyenne; le vêtement à plis fixes et très serré à la taille allongée par la fine ceinture d'où pend, juste au milieu, une courte dague. Jean de Montagu est coiffé d'une espèce de bourrelet en forme de couronne rehaussé de pierreries. Ce bourrelet uni et sans plis est à fond blanc. Ce fut pour le couvre-chef du temps une couleur fort à la mode. En 1413, dit un des mémoires contemporains, on « voulait avoir blancs; tant en avait que tout partout vous ne vissiez guère autres chaperons. » Ce seigneur a sur son habit un collier de feuilles de coudre d'or entrelacées. On portait ainsi — et les costumes de cette planche en offrent plusieurs exemples, — des colliers d'hommes de diverses formes : grosses chaînes à chaînons ou en gourmettes; chaînettes en deux ou trois rangs; torsades avec pendeloques ou grelots; feuilles d'or découpées en grosses perles d'or. On appelait le bijou qui pendait au milieu le *pentacol*.

N° 11.

Charles de Montagu, fils du précédent, chambellan du duc de Guyenne, tué à Azincourt. — Son costume est en tout semblable à celui de son père, sauf les manches ouvertes qui sont tailladées à la mode du temps du roi Jean, et ne peuvent servir que de parure; elles ne sauraient, comme les autres, être emmantelées.

N° 6.

Louis II, fils de Louis I^{er}, roi de Naples, mort en 1417. — Louis II est re-

vêtu de la *houppelande*. Ce vêtement remplaça sous Charles VI le surcot, le manteau, les cloches, la housse qui ne fut que passagère, enfin toutes les sortes de vêtements usités jusque-là. Ce n'est qu'à la fin du règne de Charles V, que la houppelande commence à figurer dans les comptes de dépense de la maison royale; ce n'est qu'après sa mort qu'elle devint d'un usage général. La houppelande est une robe à collet montant ouverte par devant, fourrée dans toutes ses parties, la fourrure formant un bourrelet apparent au-dessus du collet. Elle était de drap de laine et de soie et s'endossait comme un pardessus moderne. On suppose qu'elle est venue du Midi, et que c'est le vêtement que les Provençaux nommaient : *pelando*. On la portait d'abord sans ceinture; elle gênait d'autant plus alors les mouvements que l'étoffe en était épaisse et que ses volumineuses manches traînant à terre étaient doublées de fourrure, comme le reste. On prit le parti d'en ajuster le corsage, de diminuer les manches, qui subirent d'ailleurs bien des modifications, lorsqu'il fallut notamment loger les mahoîtres et la serrer à la taille par une ceinture indépendante du vêtement. Le collet resta boutonné, ou agrafé en dessous, laissant passer un passe-poil, comme à l'origine, ainsi que la partie supérieure jusqu'à la hauteur du nombril. Outre sa grande ouverture de face qui permettait de la mettre comme un surtout, la houppelande fut d'abord fendue latéralement, à droite et à gauche, jusqu'à la hauteur des hanches, puis on ne la fendit plus sur le côté. Cette robe, que les nobles fourraient d'hermine ou de martre zibeline, les bourgeois d'écureuil ou de peau d'agneau, que, lorsque la disette des fourrures se fit sentir, on doubla de velours, de satin, et même de laine, était un vêtement parfaitement confortable; cette qualité suffit certainement pour expliquer l'adoption rapide et générale qui en fut faite; mais il est à croire que l'adoption en fut d'autant plus facile, que l'on vit dans son emploi un palliatif affaiblissant l'inconvenance du découvert des hauts-de-chausses collants, visibles jusqu'aux hanches, que la mode, déjà tyrannique, imposait. La houppelande était un habit de ville, de chevauchée et de cérémonie. Il y en avait de longues, à mi-cuisses, descendant aux genoux; il y en avait de très courtes pour le cheval; la houppelande parée était la plus longue et tombait sur les pieds. Les nobles hommes d'armes portaient pour chevaucher de ces longs surtouts tombant sur l'étrier, et qui servaient non seulement à préserver du froid, mais encore à garantir de la rouille les armes alors habituellement polies. Les bourgeois portaient à la ville des houppelandes longues, en étoffe de laine et modestement fourrées. Elles convenaient surtout aux personnes d'un âge mur; les jeunes gens ne s'en affublaient que dans les solennités. En campagne, dans les chevauchées, les bourgeois de la fin du XV^e siècle, portaient la houppelande descendant à mi-cuisses; les houppelandes courtes étaient généralement portées pour aller à pied, par la ville. Quant à la houppelande longue, finement fourrée, c'était un vêtement paré, réservé aux personnes de

qualité. On y employait les plus riches étoffes, brocarts et autres; la ceinture en était faite de torsades d'or ou de soie avec des glands; on plaçait souvent sous le collet, sur les épaules, des colliers orfévris à un ou plusieurs rangs, aboutissant à une pendeloque. Le port de ce vêtement de cérémonie était un privilège de la haute noblesse; il était enjoint aux pages et varlets de ne pas porter de houppelande dépassant le dessus du genou, même pour la chasse. — Louis II est coiffé du chaperon posé en bonnet, sans queue pendante. Cette disposition est la cornette en crête de coq, la *coquarde*. *Coquard* a longtemps voulu dire élégant, et les mots de *coquet*, *coquetterie*, en sont restés.

N^{os} 7 et 8.

Ce sont de jeunes élégants de la cour de Charles VII. — Ils ne portent pas les mahoîtres et leur surcotte courte n'a ni l'ampleur, ni la raideur du corset-sangle. Ils sont coiffés de chapeaux coniques à forme tronquée et à petits bords de feutre mou qu'on faisait alors de loutre ou de poil de chèvre, et même de bourre de laine et de coton. Il avait été interdit d'abord d'en augmenter la raideur par des apprêts, puis on ne permit d'empeser que les feutres blancs et gris, non les noirs. On ornait ce chapeau presque sans bords de chaînes ou de fermoirs d'or et d'argent et, comme on le voit, de plumes posées à l'arrière et recourbées en avant sur le sommet. On portait encore peu de plumes au chapeau; c'était une invention de 1345 environ, mais l'importation des plumes fut longue à s'établir de manière à répondre aux besoins de la consommation.

Nos deux jeunes gens ont des hauts-de-chausses à pied, recouvrant le soulier à la poulaine.

N^o 10.

Charles I^{er}, duc de Bourbon, pair et grand chambrier de France. — Il est habillé d'un surtout touchant à terre, sans ceinture, et largement ouvert du haut en bas. Ce vêtement à revers est retenu dans sa partie supérieure par des cordons. Le petit chaperon noir est de forme presque moderne; la plume en est disposée comme nous venons de le voir. Nous n'avons rien à dire du corset. Quant au découvert et à la couleur du haut-de-chausses qui ne sauraient être plus osés, nous nous demandons ce qu'aurait pensé le chroniqueur de Saint-Denis qui parlait en 1346 « de la déshonesteté de vesture de divers habits qui couraient communément par le royaume de France. » On avait fait de singuliers progrès depuis ce temps-là. La dague fine et assez longue que porte cet élégant seigneur est suspendue au devant de son corps d'une façon assez remarquable; le cordon d'or qui soutient cette dague semble accroché de chaque côté du corps à quelque agrafe ou bouton que l'on ne voit pas. L'ensemble de ce costume a été composé par un raffiné de haut goût.

(Documents tirés du portefeuille de Gaignères, Bibl. nat., cabinet des Estampes.)

Voir pour le texte : Montfaucon, et MM. Quicherat et Viollet-le-Duc.)



EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER



IMP. FIRMIN DIDOT et C^e PARIS

Vallet lith.